



LA LETTRE DU C. B. F.



BULLETIN ELECTRONIQUE

N°70 - 31 Juillet 2019



La "LETTRE du CBF"
est un périodique officiel
du Club du Bouledogue Français

Directeur de publication : Elyse WAGET

Secrétaire de rédaction : Sabrina GAYET

Envoi électronique : Daniel BEGUIN

Sommaire

LE COMITE	2
NOUVEAUX CHAMPIONS HOMOLOGUÉS	3
COTATIONS	3
HONNEUR À NOS CHAMPIONS	4
LE SYNDROME BRACHYCÉPHALE	9
ACTIONS DU CBF	11
RÉUNION SCC	
SUR LA QUESTION DES RACES BRACHYCÉPHALES	23
PV DE LA RÉUNION DE COMITÉ DU 30 JUILLET	26
CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2020	27
GRILLE DE SÉLECTION	28
BILAN MYÉLOPATHIE	29
CALENDRIER 2019	30
LES DELEGUES	31

Club du Bouledogue Français Créé en 1898

Agréé par le Ministère de l'Agriculture

Affilié à la Société Centrale Canine

Siège social : chez la présidente,

La Basse Chênaie - FOUGERE

49150 BAUGE EN ANJOU

Tél. 02 41 82 20 21

Siret : 445 121 932 00039 - ISSN 1266-8125

Réalisation CEDIA - 31230 COUEILLES - R.C.S. TOULOUSE 9 389912189

le mot de la Présidente

Cette LETTRE 70 est essentiellement consacrée à la question des races brachycéphales.

S'il existe encore un propriétaire de bouledogue, particulier ou éleveur, ignorant de quoi il s'agit, il saura tout, s'il veut bien prendre le temps de lire, en page 11, le copieux rapport rédigé par M. BEGUIN, avec ma participation concernant les idées à développer, rapport que nous avons déposé le 29 mai 2019 à la SCC en prévision de la réunion qui s'est tenue le 3 juillet au siège de celle-ci, ainsi qu'en page 23, le compte rendu du déroulement de cette réunion, de même que les décisions prises, à savoir pour ce qui nous concerne, la modification déjà annoncée de la définition de la face du bouledogue dans le standard, et pour toutes les races concernées, la mise en place d'un « test fonctionnel » effectué sous contrôle vétérinaire

Cette particularité que notre chien préféré partage avec d'autres races à face plate : le bulldog anglais, le carlin, le boston etc, agite la planète vétérinaire, les plus hautes instances cynophiles, certains groupes de pression, et même le président d'une association d'amateurs faisant dans sa revue tout à la fois la promotion de la « Passion des Grands Vins » « Des Meilleurs aux Plus Rares » et, je le cite : « du bouledogue des années 1930 qui avait encore une queue » auquel il appelle à revenir.

C'est sans doute de l'humour, car qui voudrait un tel retour en arrière, ne garantissant d'ailleurs aucunement l'amélioration attendue?

Tout au contraire, nous avons à maintes reprises expliqué par le passé et dans les documents cités plus haut que la position du Club du Bouledogue Français est d'améliorer ce qui peut l'être pour la santé et le bien-être de la race dont il est responsable, tout en préservant la singularité qui fait son succès et le bonheur de milliers de foyers dans le Monde entier.

Bien sûr nous comptons sur tous les éleveurs, particuliers ou professionnels, adhérents ou pas de notre association, pour suivre les directives de la SCC et du CBF, en faisant preuve de discernement dans leur choix d'élevage, en n'accouplant que des sujets sains, en écartant de la reproduction les sujets hypertypés à ne confier qu'à des amateurs éclairés pour une vie confortable en famille.

En additionnant nos efforts, nous empêcherons qu'aboutisse la menace brandie, de faire interdire l'élevage de nos petits bouledogues.

Mise au point

Dernièrement une exposante aurait été prise à partie par un groupe de concurrents suggérant qu'elle avait obtenu le CACS en bénéficiant de sa position de déléguée régionale.

Je dois rappeler qu'aucun règlement n'interdit à un délégué régional, ni même à un membre d'un comité de club, de présenter ses chiens en expositions. On peut espérer que de tels propos, bien éloignés de l'esprit sportif qui devrait animer les participants aux concours canins, sont exceptionnels, mais on doit rappeler que s'ils sont injustement blessants pour l'exposant visé, ils sont au surplus de nature à mettre en cause la probité du juge officiant et par conséquent à nuire à son honneur, ce qui expose leurs auteurs aux sanctions prévues par les règlements de la cynophilie.

Comité du Club du Bouledogue Français



Elyse WAGET
Présidente
02 41 82 20 21
elyse.waget@gmail.com



Daniel BEGUIN
Vice-Président
daniel.beguin@wanadoo.fr



Didier MARERE
Secrétaire
06 83 32 90 70
didier.marere@orange.fr



Cathy BETHENCOURT
Trésorière
06 17 20 44 46
cathy1358@free.fr



François ISTAS
06 04 50 23 89
satsiz75@gmail.com



Sabrina GAYET
06 19 62 47 80
sabrina.gayet@orange.fr



Patrick DEWAELE
06 70 63 01 71
patrick.dewaele@wanadoo.fr

Le Comité et la Présidente félicitent les nouveaux champions et leurs heureux propriétaires

(titres homologués depuis la liste parue dans la LETTRE N°69)

CHAMPION DE FRANCE DE CONFORMITE AU STANDARD

**JAVA LE DIRE A MA MERE DELOSSAMOLOSSE
(12/07/2019) à Mme LALIEU Virginie**

CHAMPION DES EXPOSITIONS NATIONALES

**NELSON DES BULLY DU MORDOR
(25/06/2019) à M. SAVONA Jérôme**

CHAMPION DE FRANCE VETERAN

**FALLONE CŒUR DE DIAMANT DU DOMAINE DE BODAWAY
(04/07/2019) à Mme LIBERSART Florence**

COTATION 6 POINTS – ELITE A

**CH. JHASMIN DES SABLE DES SARRY
A Mme DALLOT - PELLETIER Emilie**

LES COTATIONS

Liste transmise à la SCC pour enregistrement au 15 Juillet 2019 :

COTATION 6

JHASMIN DES SABLES DE SARRY

COTATION 4

**NAKAO DE LA CROIX D'ATAL
NINA LA PETITE ROBE NOIRE DES EMERAUDES DE BERYL**

COTATION 3

**JUDITH MES BOULIS D'AMOUR
NEDJEMET LA CHARMEUSE DES FEUILLEUSES**

COTATION 2

NOBODY'S PERFECT EXCEPT ME DU DOMAINE DES BOULE ROTT

Honneur à nos champions

Championne de France Vétérin 2019
Latin Winner 2019



FALLONE COEUR DE DIAMANT DU DOMAINE DE BODAWAY

Née le 26.12.2010

Diamant Noir le Précieux du Domaine Lacoste
D'Estela Du Domaine de Bodaway

Cotation 3 - Sélectionné

Eleveur : Natacha Sallier - Propriétaire : Florence Libersart

ELEVAGE LES TROIS ELFES DU BOIS D'AMOUR

Honneur à nos champions

Java l'aire à ma Mère

DELOSSAMOLOSSE

Hercule de l'Olympe de Prométhé
Excalibure Delossamolosse



Lice Recommandée
Cotation 4 points



CHAMPIONNE DE FRANCE
DE CONFORMITE AU STANDARD

Breeder / Owner: Mme Virginie LALIEU
06 79 59 82 48

Honneur à nos champions

NELSON DES BULLY DU MORDOR

CHAMPION DES EXPOSITIONS NATIONALES

CHAMPION DE FRANCE JEUNE

COTATION 4

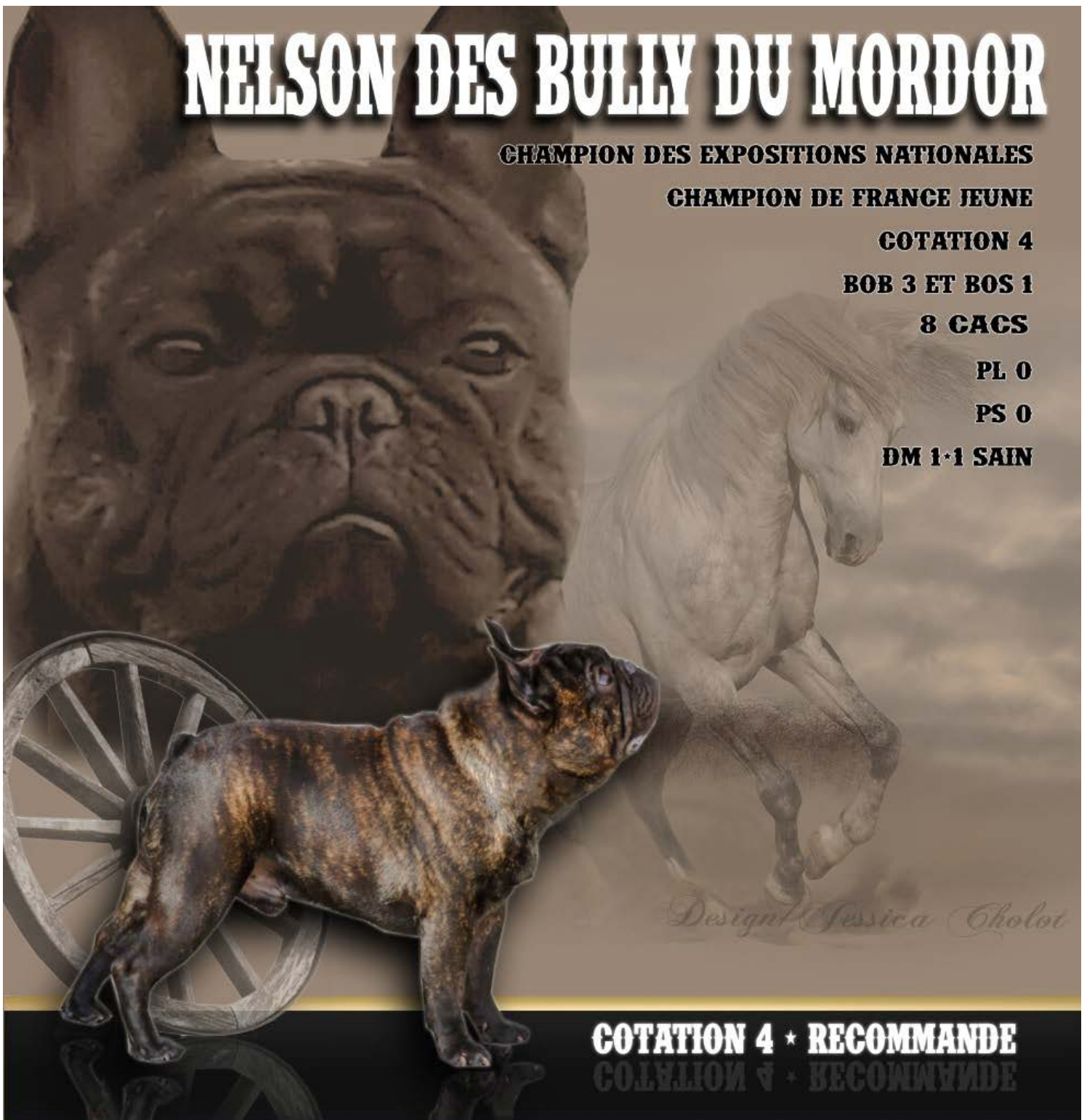
BOB 3 ET BOS 1

8 CACS

PL 0

PS 0

DM 1-1 SAIN



COTATION 4 * RECOMMANDE

*Père : James Bond Des Rebelles Chics
Mère : Jane des Dunes de Mondopale*

*Producteur Mr Damiens
Propriétaire Mr Savona*

ELEVAGE DU DOMAINE DE CHARROI

Honneur à nos champions

Jhasmin Des Sables de Sarry

ELITE

A

Cot.6



Champion de France



Champion de Bosnie

Producteur : M. PELLETIER Maurice

Propriétaire : Mme DALLOT PELLETIER Emilie

O' NEIL dit JULES

des Cimes de MesZ'Amours



CHAMPION DE FRANCE



JEUNE



Breeder: Mme M-Ange COSSEDU

Owner : Mme Christine PINSON

Tél: 06 80 33 86 71

Le syndrome brachycéphale chez le chien

Les ronflements des bouledogues et de tous les autres chiens « au museau écrasé » ne sont pas anodins. C'est une manifestation du syndrome brachycéphale, un ensemble d'affections qui affectent leur bien-être et diminuent leur espérance de vie. Quels sont les autres symptômes de ce syndrome ? Comment le traiter ?

Qu'est-ce que le syndrome brachycéphale ?

Le syndrome brachycéphale désigne un **ensemble d'affections dues à des malformations anatomiques et morphologiques** des races de chiens brachycéphales. On le connaît également sous les noms de syndrome obstructif respiratoire des races brachycéphales (SORB) ou bien encore d'obstruction anatomique des voies respiratoires supérieures.

Vous avez dit "brachycéphale" ?

Éthymologiquement, le mot brachycéphale vient des termes empruntés au grec ancien brachus (court) et kephalê (tête). Il signifie donc littéralement « qui a le crâne court ». On attribue cet adjectif à tous les chiens qui ont un « nez écrasé » comme le Boxer, le Bouledogue Français, le Carlin, le Bulldog, le Bull Terrier, le Boston Terrier ou bien encore le Shih Tzu. Le terme « brachycéphale » s'oppose au terme « dolichocéphale » qui désigne les chiens au museau long.

A l'origine de **troubles respiratoires**, les anomalies liées à ce syndrome peuvent consister en :

- une **sténose des narines** (fermeture des narines),
- une **élongation et un épaississement du voile du palais**,
- une **éversion des ventricules laryngés** (fermeture progressive du larynx),
- une **hypoplasie de la trachée** c'est-à-dire une diminution de son diamètre sur toute sa longueur,
- une **macroglossie** (augmentation du volume de la langue),
- un **collapsus trachéal** c'est-à-dire un aplatissement de la trachée.

Les chiens des races brachycéphales, en plus de ces anomalies des voies respiratoires supérieures, peuvent également présenter :

- une sténose du pylore, c'est-à-dire un épaississement du muscle circulaire qui se trouve à la jonction de l'estomac et du duodénum,
- des anomalies squelettiques (tête plate, squelette court, anomalies vertébrales...).

Bon à savoir

Le syndrome brachycéphale touche en grande majorité les chiens au « museau écrasé » mais pas seulement ! Des chiens au museau long dont la conformation faciale a conservé certains caractères brachycéphales comme un stop frontal très vertical peuvent aussi être atteints par ce syndrome. Parmi ces races de chiens prédisposées, on peut notamment citer le Bull-Mastiff, le Saint-bernard et le Cocker spaniel. Certains chats peuvent être aussi concernés par ce syndrome : c'est le cas du persan et de l'himalayen.

Quelles sont les causes du syndrome brachycéphale ?

Les anomalies et les malformations à l'origine du syndrome brachycéphale sont dues à la **sélection génétique à outrance** par l'Homme en vue d'obtenir des races « hypertypées » à la face plate et aux grands yeux saillants...des caractéristiques qui sont très appréciées de nos jours car elles confèrent à ces chiens un faciès qui nous rappellerait inconsciemment celui d'un enfant.

Oui mais voilà...la recherche d'un type facial particulier, poussé à l'extrême par la sélection génétique, s'est accompagnée d'une modification anatomique importante du crâne de ces animaux. Chez ces chiens, le **développement des os de la base du crâne s'arrête de façon trop précoce** pour obtenir des animaux avec une tête de largeur normale et de longueur réduite.

Le problème, c'est que tous les tissus mous de la tête ne sont pas réduits proportionnellement à la réduction des os du crâne. Tous ces éléments se placent alors tant bien que mal dans l'espace crânien disponible en se comprimant et laissent peu d'espace pour le passage de l'air, provoquant ainsi des troubles respiratoires chez l'animal. Ainsi, **tous les chiens brachycéphales sont concernés par ce syndrome mais à des degrés de gravité différents.**

Syndrome brachycéphale : les signes

Lors de la respiration du chien, l'air traverse normalement les cavités nasales, le pharynx et le larynx pour arriver jusqu'à la trachée avant de rejoindre les poumons. Mais, quand l'un ou plusieurs de ces éléments est atteint d'une malformation, la circulation de l'air est gênée voire empêchée et le chien éprouve alors des difficultés à respirer correctement.

Ces troubles respiratoires peuvent se manifester par :

- une tachypnée (**augmentation de la fréquence respiratoire**),
 - le besoin permanent de **respirer par la gueule** en haletant,
 - des **ronflements**,
- une **respiration bruyante et/ ou sifflante**,
une **intolérance à l'effort et à la chaleur**,
des **pertes de connaissance** (syncope).

Les difficultés respiratoires bien, qu'elles soient présentes en permanence, peuvent conduire à l'apparition brutale d'une **détresse respiratoire aiguë** par obstruction des voies respiratoires supérieures. Elle peut survenir à la suite d'une excitation, d'un stress, d'un effort, d'une température ambiante élevée ou être secondaire à une affection cardiaque ou pulmonaire. Il s'agit alors d'une réelle urgence médicale car, à défaut de prise en charge rapide par un vétérinaire, le chien est susceptible de mourir par asphyxie.

Chez les chiens brachycéphales, les difficultés respiratoires chroniques sont souvent **associées à des troubles digestifs** liés à la sténose du pylore qui provoque des **reflux gastro-oesophagiens**. Ils se manifestent alors par des vomissements et des régurgitations acides d'aliments ou de mousse blanche.

Les conséquences du syndrome brachycéphale

Les difficultés respiratoires rencontrées par les chiens brachycéphales affectent leur bien-être au quotidien si aucun traitement n'est mis en place pour améliorer leur confort respiratoire.

Ces difficultés ont pour autre effet de « fatiguer » davantage le cœur de l'animal qui doit alors « pomper » davantage pour compenser le déficit d'apport en oxygène du sang et réduisent de ce fait l'espérance de vie de l'animal.

Quelles sont les méthodes de diagnostic du syndrome brachycéphale ?

Le diagnostic d'un syndrome brachycéphale repose avant tout sur l'examen clinique du chien. La morphologie du chien combinée aux difficultés respiratoires et digestives rencontrées oriente alors le vétérinaire dans ce sens.

Il peut néanmoins avoir recours à des examens complémentaires comme :

- une radiographie pour observer l'aspect de la trachée et pour détecter une éventuelle affection pulmonaire concomitante,
- une fibroscopie afin de confirmer des anomalies du larynx, du pharynx ou du voile du palais,
- une échocardiographie pour évaluer la fonction cardiaque,
- une prise de sang pour mesurer la quantité d'oxygène qui y est dissoute (gaz du sang).

Les traitements possibles du syndrome brachycéphale

Il est possible de mettre en place :

- des mesures qui visent à prévenir la survenue d'une détresse respiratoire aiguë chez les chiens brachycéphales. Ces mesures visent à éviter le stress, la chaleur, l'excitation, les efforts et le surpoids par un contrôle de l'alimentation...
- un traitement médicamenteux à base d'anti-acides, d'anti-émétiques ou de pansement gastrique pour soulager les symptômes digestifs du syndrome brachycéphale.

Mais, le traitement de choix, qui permet de corriger les anomalies à l'origine des difficultés respiratoires du chien repose sur la **chirurgie**.

Il existe aujourd'hui des techniques chirurgicales qui permettent d'augmenter l'afflux d'air entrant dans les voies respiratoires supérieures. Selon la ou les anomalies à l'origine des symptômes du chien, le vétérinaire chirurgien pourra ainsi pratiquer :

- une rhinoplastie (ouverture des narines),
- une palatoplastie ou résection du voile du palais,
- une ventriculectomie (retrait des ventricules laryngés),
- une latéralisation du cartilage aryténoïde (modification de la conformation du larynx),
- un retrait des amygdales.

Il est conseillé d'opérer le chien le plus tôt possible pour éviter la survenue de troubles cardiaques plus délicats à traiter et qui rendraient une opération chirurgicale plus risquée.

CLUB DU BOULEDOGUE FRANÇAIS
ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE LA SANTÉ
DU BOULEDOGUE FRANÇAIS,
RACE BRACHYCÉPHALE

I. Cadre institutionnel de ses actions

Fondé en 1898 avec l'appui de la Société Centrale Canine, et créateur, cette même année, du premier standard de la race du bouledogue français officiellement reconnu dans un pays européen, le Club du Bouledogue Français est détenteur de ce standard qui est internationalement reconnu par tous les pays membres de la Fédération Cynologique Internationale.

Quand le besoin se fait sentir de modifier le standard en vigueur, le CBF travaille en étroite collaboration avec la SCC, dont la Commission Cynotechnique contrôle et valide ses choix.

Une fois que les propositions du CBF ont été validées par la SCC, le nouveau standard est transmis à la FCI, qui le fait traduire dans ses trois autres langues de travail, puis le diffuse pour qu'il soit appliqué dans chacun des pays membres de la fédération.

Par conséquent, le CBF s'attache à travailler dans le respect du cadre institutionnel où il s'insère. Il s'abstient d'entrer dans une relation d'influence, de dépendance ou de subordination vis-à-vis de toute organisation ou groupe de pression qui ne reconnaissent pas la SCC et la FCI, ou qui ne sont pas reconnus par eux.

II. Le standard de 2015

A. Pourquoi une refonte du standard ?

Depuis la conférence de Jérusalem en 1987, la FCI s'est attachée à diffuser auprès des pays membres un modèle normalisé de standard, dans la perspective d'aboutir à des descriptions précises pour, entre autres, lutter contre les hypertypes. Dans le prolongement des conférences d'Helsinki (2013) et de Dortmund (2015), la SCC a demandé à l'ensemble des clubs canins français de refondre la rédaction de leurs standards respectifs en fonction du dernier *model standard* en vigueur.

Le CBF s'est attelé à la tâche dans une double perspective : lutter contre les hypertypes, danger contre lequel la SCC mettait en garde les clubs affiliés par la diffusion d'une plaquette dédiée à cette question, et se soucier de préserver la santé et le bien-être animal, thème récurrent non seulement dans les milieux cynophiles, mais également dans un large public.

Le nouveau standard¹, élaboré par le comité du CBF, a été mis en application par la Fédération Cynologique Internationale le 17 avril 2015.

B. Améliorations apportées par cette nouvelle version du standard

Tout au long de ses descriptions morphologiques, cette nouvelle version insiste

¹ <http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/101g09-fr.pdf> pour la version française, et <http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/101g09-en.pdf> pour la traduction anglaise.

sur le fait que **les caractéristiques de la race du bouledogue français évitent les extrêmes**. Par exemple, dans l'aspect général, « aucun caractère n'est accusé par rapport aux autres au point de détruire l'harmonie générale ou de donner au chien une apparence difforme ou de gêner le mouvement » ; les plis et les rides qui recouvrent la peau doivent être « sans excès » ; les coudes et la peau doivent être « sans laxité ».

En outre, l'établissement d'une série d'imperfections d'intensité graduée (« défauts », « défauts graves », « défauts entraînant l'exclusion ») indique de façon précise aux éleveurs et aux juges les caractéristiques qui doivent être combattues à la fois à l'étape de la reproduction et à celle de la compétition lors des expositions.

C. Premier bilan positif

Dans l'annexe de l'article² publié par Cl. Guintard et A.-M. Class figure une liste de facteurs de risques à surveiller, car ils peuvent aboutir à un hypertype dans certaines races. Pour le bouledogue français, six facteurs sont mis en évidence. Or, le nouveau standard permet de les combattre efficacement.

Concernant la « cage thoracique insuffisamment développée », les juges de la race vérifient systématiquement que la poitrine est bien descendue et que les côtes sont en tonneau. Un chien qui présenterait une pareille anomalie serait mal classé et ne serait pas recherché par les éleveurs. En effet, la place importante occupée par les poumons chez le bouledogue français compense la place moindre existant dans les narines du fait de sa tête brachycéphale.

À propos de l'« excès de poids, qui favorise les problèmes articulaires » et de la « déviation ou torsion de la mâchoire, parfois avec des dents embryonnaires », il s'agit de défauts entraînant l'exclusion, et que les juges sanctionnent sans pitié.

La « queue vestigiale ou incarnée » représentait effectivement un problème récurrent il y a quelques années, mais le CBF s'est attaché à le combattre dès avant la publication du nouveau standard et, depuis que ce dernier a inscrit « l'anourie et la queue incarnée » au nombre des défauts entraînant l'exclusion, tout en faisant la promotion auprès des éleveurs de la queue « idéalement d'une longueur suffisante pour cacher l'anus, attachée bas, plutôt droite, épaisse à la base, et effilée à l'extrémité », la situation est en voie d'amélioration, mais la vigilance reste de mise.

D. La respiration

Il reste deux facteurs, qui vont de pair : les « problèmes respiratoires liés à un profil ultra-concave (syndrome dit "brachycéphale") et/ou narines pincées » et le « chanfrein trop court et/ou présence d'une ride nasale ».

Le bouledogue français est, depuis l'origine, une race brachycéphale. Citons de nouveau l'article évoqué précédemment³ :

Il est parfois difficile, au sein d'une race, de donner une valeur de l'indice céphalique encore appelé indice cranio-facial (rapport entre la longueur du crâne et celle de la face (ou museau)), mais l'anatomiste constate qu'en dessous de 0,3, les problèmes respiratoires surviennent dans l'espèce canine, plus que de normale. On ne peut bien sûr pas limiter arbitrairement

² GUINTARD (Claude) et CLASS (Anne-Marie), *Hypertypes et standards de races chez le chien : une histoire d'équilibre*, Bull. Acad. Vét. France, 2017, Tome 170, n°5, p. 247.

³ *Ibid.*, p. 238.

à 0,3 (indice de Boxer) le rapport cranio-facial pour toutes les races canines, mais on sait que pour des indices de 0,2 (museau de Bouledogue Français) et plus encore de 0,1 (museau de Carlin), le pourcentage de problèmes respiratoires est proportionnel à la diminution de l'indice. À l'inverse, pour des indices supérieurs à 0,5, les problèmes diminuent de façon notable.

Le comité du CBF, voulant éviter toute dérive qui aboutirait à l'allongement du museau, et par conséquent à la perte d'une des caractéristiques fondamentales de la race, a indiqué qu'une des proportions importantes était que « la longueur du chanfrein est d'environ 1/6 de la longueur totale de la tête ».

Dans l'esprit des rédacteurs de cette formule, le terme principal était « environ », qui laissait la place à une marge de tolérance. Malheureusement, dans certains pays, on s'est focalisé sur la proportion d'1/6. Il en est résulté des manoeuvres de pression plus ou moins directes contre le standard et le club qui en est le détenteur, ainsi que d'inqualifiables campagnes de presse visant à interdire la commercialisation de toutes les races brachycéphales.

Pour apporter une réponse sensée et mesurée à cet état de fait, le comité du CBF, dans sa réunion du 27 janvier 2019, a décidé ceci :

Pour répondre à l'intervention du Pr GUINTARD, alerté par la SCC sur le fait que les pays du Nord de l'Europe souhaiteraient que la mention du standard du Bouledogue français faisant état d'un rapport entre les dimensions du crâne et ceux de la face, de l'ordre de 1 sur 6 n'apparaisse plus dans le standard, faute de quoi la race risque à terme d'être interdite dans ces pays, le comité du CBF accepte à l'unanimité sa suggestion d'utiliser la formulation suivante : « **Face très courte** »

Cependant, un artifice d'écriture ne suffit pas pour faire disparaître les problèmes respiratoires chez le bouledogue français. Afin d'agir efficacement, le CBF a décidé d'employer un moyen supplémentaire : la réorganisation du TAN.

III. La réorganisation du TAN

A. Le protocole

Le CBF a mis en place un protocole largement inspiré de celui qui est en usage dans une autre race brachycéphale, celle du bulldog anglais.

Le TAN⁴ (« Test d'Aptitudes Naturelles ») est un ensemble de cinq épreuves destinées à vérifier la bonne santé physique et l'équilibre psychologique de l'animal. Il peut être présenté à ces épreuves à 12 mois révolus. Pour en obtenir la validation, il doit réussir la totalité des épreuves. En cas d'échec à l'une d'elle, le test s'arrête et le chien est soit ajourné temporairement, soit refusé définitivement.

La fiche d'évaluation que le testeur remplit durant ces épreuves est présentée en ANNEXE A.

B. Les aptitudes psychologiques

Trois épreuves concernent ses aptitudes psychologiques :

⁴ La réorganisation du TAN a été présentée dans la *Lettre électronique* du CBF, n°63 du 25 novembre 2018, p. 20-21. Voir aussi http://www.cbf.asso.fr/txt/carriere_tan.htm.

- au cours du test 2, le chien tenu en laisse par son présentateur s'engage sur un sol de nature inhabituelle puis sur un parcours délimité par divers objets insolites ou bruyants. Toujours tenu en laisse par le présentateur se déplaçant parallèlement à l'extérieur de celui-ci, le chien s'engage dans un couloir débouchant sur un rideau mobile qu'il doit franchir sans montrer de panique. Cela permet de voir ses réactions face à une situation inconnue ;
- dans le test 3, l'animal, qui vient de sortir du couloir, est manipulé par le testeur pendant que son maître s'éloigne. Ensuite, celui-ci le rappelle et le chien doit le rejoindre. On vérifie ainsi l'attachement au maître ;
- le test 5 prévoit que le chien traverse le groupe des candidats en attente de passage ou, à défaut, le public. Il montre ainsi quelles sont ses réactions face à des congénères et à des personnes étrangères.

C. Les capacités physiques

Deux épreuves vérifient la bonne santé physique de l'animal :

- dans le test 1, le chien effectue un aller et retour sur 10 mètres pour vérifier l'absence de boiterie manifeste. Un deuxième aller-retour peut être demandé si un doute subsiste. On vérifie ainsi la qualité et la régularité de ses allures ;
- au cours du test 4, l'animal tenu en laisse par le conducteur parcourt ensuite 500 mètres au pas normal dans un délai maximum de 10 minutes. Il est accompagné lors de ce déplacement par un testeur dont le rôle consiste à vérifier le bon déroulement de l'exercice et, si nécessaire, à stopper l'exercice si le chien semble en difficulté respiratoire ou se met à boiter. Son endurance est ainsi vérifiée.

D. Obligation du certificat vétérinaire

Il ne suffit pas que le chien ait l'âge minimal requis et que son maître le souhaite pour qu'il puisse se présenter aux épreuves du TAN. Un filtrage médical en amont est prévu, qui ne laisse passer que les sujets présumés être en bonne santé.

En effet, le propriétaire de l'animal doit produire, au moment de l'inscription au TAN, un certificat vétérinaire, qui indique que le candidat au passage du TAN :

« est à jour de ses vaccinations, qu'il n'a pas subi d'interventions chirurgicales des systèmes cardio-respiratoires (inclus voile du palais et narines) ou ostéoarticulaires, qu'il est apte à se présenter aux tests d'allures naturelles organisés par l'association de race comportant un trajet de 500 mètres à effectuer tenu en laisse, à une allure normale en 10 minutes maximum. »

Ce certificat vétérinaire est présentée en ANNEXE B.

E. Conséquences de ce nouveau TAN sur la santé de la race

La possession du TAN donne accès à la cotation 2. Il est aussi obligatoire pour l'obtention du titre de champion de conformité au standard. Un propriétaire qui souhaite que son chien monte en cotation, fasse carrière et acquière une réputation de reproducteur fiable ne peut faire l'impasse sur le TAN.

À la date de rédaction de ce rapport, 5 chiens ont passé avec succès les épreuves du TAN à Chalès (41) le 2 mars 2019, 38 à Bouresse (86) le 27 avril 2019, 19 à Saint-Ambreuil (71) le 4 mai 2019 et 14 à Balleroy (14) le 19 mai 2019.

Un seul chien a été ajourné (à Saint-Ambreuil), parce qu'il était en état de stress nerveux, et non pas pour des problèmes respiratoires.

Cela signifie que, d'ores et déjà, ces 76 sujets, reproducteurs ou futurs reproducteurs, prétendant à la cotation 2, sont sains, qu'ils n'ont pas de sténose des voies respiratoires ni de pathologies ostéoarticulaires. Ils ont démontré, par un exercice physique contrôlé, que leurs capacités respiratoires sont normales.

Ce protocole, que le CBF vient de mettre en place, deviendra la norme à l'avenir.

Un chien qui souffrirait du « Syndrome Obstructif des Races Brachycéphales⁵ » ne pourrait pas obtenir son TAN, dans la nouvelle formule mise en place par le CBF, et n'accéderait pas à la montée en cotation.

F. Remarque importante concernant le temps de parcours

Voici le tableau récapitulatif des temps mis à parcourir la distance de 500 mètres lors du test 4, à Chalès, à Bouresse, à Saint-Ambreuil et à Balleroy, par les bouledogues français.

DATE	ID	TIMING 500M	LIEU
02/03/19	250269606854340	7MN	CHALES (41)
02/03/19	250268731927705	6MN	CHALES (41)
02/03/19	250268732060333	6MN	CHALES (41)
02/03/19	250268732139909	7MN	CHALES (41)
02/03/19	250269811366406	5MN	CHALES (41)
27/04/19	643094100526252	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268731097729	7MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269802247918	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	643093400074549	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268731724833	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732078927	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732150932	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732078929	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269606988436	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268712624277	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268731945450	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269606915014	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268712659951	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268712659892	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268712659876	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269811414339	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732051911	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269606968350	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269606975402	8MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269606854238	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269500754172	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268712664092	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268712673393	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268712663813	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732057402	6MN	RE BOURESSE (86)

⁵ SORB en français, ou « Brachycephalic Obstructive Airway Syndrome » (BOAS) en anglais.

27/04/19	250268712533241	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268600145760	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269606940779	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269606987084	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269811553233	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269811470026	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269811441787	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732123647	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250269811499403	6MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732078995	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732200816	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268731993986	5MN	RE BOURESSE (86)
27/04/19	250268732200929	5MN	RE BOURESSE (86)
04/05/19	205269606210286	6MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250268600130651	7MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269608037633	7MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250268731993825	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269608013884	9MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250268731789646	7MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269802722396	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269606692767	7MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269606980073	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269812133641	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250268712664321	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269608025562	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250268501307836	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250268712606944	7MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269802722042	7MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269606868601	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269811416955	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269500780114	9MN	RE ST AMBREUIL (71)
04/05/19	250269500760882	8MN	RE ST AMBREUIL (71)
21/05/19	250269606507514	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268731656496	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250269606943749	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268600145692	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268732102252	7MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250269606988347	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268732064762	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250269608004433	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250269608084486	9MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268732224348	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268732218795	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268732166345	7MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268732244526	6MN	RE BALLEROY (14)
21/05/19	250268600145698	6MN	RE BALLEROY (14)

Les bouledogues français déjà testés depuis la mise en place du nouveau TAN ont tous réussi le parcours en moins de 10 minutes, **avec une moyenne de 6 minutes et 30 secondes**.

Il convient de préciser que ces performances ont été réalisées par temps frais. La bonne foi et la prudence nous obligent à considérer que ces temps risquent de s'allonger par temps chaud, voire en période de canicule comme celle qui s'est produite en 2018.

En conséquence, le CBF se déclare opposé à l'exigence d'un temps de parcours moindre. Le projet de l'établissement d'un temps de parcours identique pour toutes les races brachycéphales, aligné sur le temps minimal obtenu toutes races confondues, revient à nier les spécificités physiques de chacune d'elles.

IV. Grille de sélection et tests de santé : une situation bloquée

Parallèlement aux classements et titres obtenus lors des expositions canines, la grille de sélection exige de satisfaire à une série de tests de santé, qui doivent obligatoirement être enregistrés dans la base de données de la SCC.

Dès la cotation 2, le sujet doit avoir passé son TAN, dont l'une des fonctions principales est la recherche de l'essoufflement excessif.

La grille de sélection actuellement en vigueur a été imposée par la SCC le 9 février 2016. Elle est présentée en ANNEXE C. Le CBF la juge trop laxiste car elle admet le stade 2 de la luxation de la rotule pour l'obtention de la cotation 3.

Le 18 décembre 2017, le CBF a proposé un modèle de grille de sélection (ANNEXE D) intégrant les tests prédictifs et limitant la luxation admise de la rotule au stade 1.

Entre autres, le CBF demande la suppression de la radiographie du rachis, car, après plus de dix années d'études menées par le Pr Moissonnier, il apparaît que les anomalies vertébrales ont des causes plurifactorielles, ce qui retarde la mise au point d'un test de santé fiable et oblige le propriétaire de l'animal testé à un effort financier disproportionné par rapport à l'utilité attendue de cette enquête.

Le CBF a renouvelé sa demande le 20 juin 2018. Mais, la SCC ayant répondu que toutes les grilles étaient gelées, dans la mesure où sa Commission d'Elevage allait procéder rapidement à une modification de toutes les grilles, cette demande n'a, pour l'instant, pas abouti.

Le CBF considère que la modification de l'actuelle grille de sélection, en rendant plus exigeants les examens de santé pertinents et en supprimant ceux qui s'avèrent non immédiatement productifs, constitue un outil incontournable pour l'amélioration de la santé du bouledogue français.

V. Présence obligatoire des tests de santé

A. Pour l'homologation par la SCC des titres de champions

Depuis le 1er juin 2017, pour l'homologation du titre de Champion de France de Conformité au Standard, de Champion des Expositions Nationales, de Champion de

France Jeune, les tests prédictifs de santé suivants devront avoir été réalisés :

- sténose pulmonaire (PS) : résultat indemne (PS-0),
- luxation de la rotule (PL) : résultat indemne (PL-0) ou stade 1 (PL-1),
- myélopathie dégénérative (DM1A) : résultat indemne homozygote normal (DM1A-1.1) ou porteur hétérozygote (DM1A-1.2). Les sujets atteints homozygotes mutés (DM1A-2.2) ne sont pas acceptés.

B. Pour la publication d'une liste des étalons sur le site internet du CBF

Depuis le 1er janvier 2018, le Comité du Club du Bouledogue Français, soucieux de faire connaître un échantillon représentatif d'étalons, offrant à la fois une large diversité génétique, des qualités morphologiques suffisantes et exempts de tares héréditaires désignées, a décidé d'établir les règles suivantes d'accès à une liste de référencement⁶, où sont admis à figurer les étalons de ses adhérents :

- ayant au moins la cotation 2,
- indemnes de la luxation de la rotule, ou ayant une luxation limitée au stade 1 : selon la nomenclature SCC : PL-0 ou PL-1,
- indemnes de la myélopathie dégénérative ou porteurs sains: DM 1.1 ou DM 1.2,
- exempts de la sténose pulmonaire : PS-0,

et à la condition que la cotation et les résultats des trois tests figurent sur le pedigree, c'est-à-dire qu'ils soient enregistrés dans la base de données de la SCC.

C. Statistiques de santé réalisées par le CBF

Concernant la **luxation de la rotule**, les résultats observés sont les suivants :

	2018		2017	
PL-0	189	86%	1	100%
PL-1	28	13%	0	0%
PL-2	3	1%	0	0%
PL-3	0	0%	0	0%
PL-4	0	0%	0	0%
TOTAL PL	220		1	

La mise en oeuvre du test de dépistage étant récente, seuls sont significatifs les chiffres de l'année 2018. Ils montrent que les sujets sains sont majoritaires à 86%, et que les sujets dont la luxation est limitée aux stades 1 et 2, ce qui leur permet de prétendre à une montée en cotation 3 et plus, représentent 14% du total. Il n'y a aucun sujet dont la luxation dépasse les limites autorisées par la grille de sélection définie par la SCC en 2016..

Il faut rappeler que si le projet de grille présenté par le CBF en 2017 avait été adopté par la SCC, l'acceptation de sujets atteints de luxation de la rotule au niveau PL-2 n'existerait pas. L'actuelle grille de sélection introduit donc dans le circuit de la reproduction des sujets atteints, qui en seraient écartés si la demande élaborée par le CBF était acceptée.

Pour ce qui est de la **sténose pulmonaire**, la mise en place récente du test fait que seuls les chiffres de 2018 sont disponibles, ainsi que les chiffres partiels pour 2019.

⁶ Voir http://www.cbf.asso.fr/txt/eleveurs_etalons.htm.

	2018	
PS-0	69	100%
PS-1	0	0%
PS-2	0	0%
PS-3	0	0%
TOTAL PS	69	

2019	PS-0	PS-1
JANVIER	7	0
FEVRIER	6	0
MARS	3	0
AVRIL	8	1

Tous les sujets dépistés, sauf un, sont indemnes de sténose pulmonaire.

C. Premier bilan des examens de santé

Les chiffres dont nous disposons à la date de rédaction de ce rapport (mai 2019) sont trop récents pour être significatifs. Nous pouvons néanmoins faire quelques remarques :

- 1) l'obligation pour les bouledogues français de passer des tests de santé, avec interdiction de dépasser certaines limites s'ils sont atteints de l'affection dépistée, empêche la montée en cotation de sujets malades. Notamment, **les chiens présentant des difficultés respiratoires sont bloqués à la cotation 1** ;
 - 2) les **champions**, qui ont vocation à devenir des reproducteurs de choix, s'ils ne le sont déjà, satisfont à des tests qui garantissent non seulement qu'ils **respirent bien**, mais qu'ils sont **morphologiquement sains** ;
 - 3) les étalons dont le CBF fait la promotion sur son site présentent un niveau de qualité sanitaire équivalent à celui des champions. Les autres sites internet qui font la publicité de reproducteurs ou de chiots à vendre ne se prévalent pas d'un tel niveau d'excellence. Cependant, les acquéreurs potentiels de chiots, qui comparent les informations disponibles en ligne, et qui voient également les performances des reproducteurs sur le LOF Select⁷ mis en place par la SCC, ont leur attention attirée par la question de la santé du bouledogue français. Cela incite les éleveurs à effectuer les tests de santé obligatoires, et parfois même d'autres tests qui ne sont pas requis, pour mettre en confiance les futurs acquéreurs ;
 - 4) les éleveurs qui seraient tentés de passer outre aux mesures prises par le CBF en matière de santé, commercialiseraient des sujets malades, à un degré ou à un autre, ce qui les exposerait à léser les acquéreurs ; ces derniers, en s'appuyant sur le Code de la Consommation, auraient des chances réelles de les faire condamner en justice.
- Les conditions sont donc réunies, tant au niveau de la SCC qu'à celui du CBF, pour que l'état de santé des bouledogues français produits en France suivant les exigences des chiens de race détenteurs d'un pedigree, réponde de mieux en mieux aux critères souhaités.**

VI. Les juges

A. Un rôle déterminant, dans un sens ou dans l'autre

Comme tout standard, celui du Bouledogue français est sujet à interprétation par les juges. La manière dont ils classent les chiens et leur décernent des titres a une

⁷ Voir <https://www.centrale-canine.fr/lofselect>.

influence considérable sur les exposants, dont beaucoup sont des éleveurs.

Tel juge considère qu'il connaît suffisamment la race parce qu'il la juge depuis bien longtemps en expositions, et que ce n'est pas la parution d'un nouveau standard qui va ébranler ses certitudes.

Tel autre en est encore à penser que le bouledogue doit s'inscrire dans un carré et sanctionne ceux qui ne le sont pas : ce faisant, il favorise une forme d'hypertype, que précisément le standard combat.

Ces exemples n'ont rien d'anecdotique, car les exposants et le public commentent abondamment, et sans détours, les décisions des juges sur les réseaux sociaux. Quelle crédibilité peuvent avoir un standard, ou une politique de santé menée par un club de race, si certains juges n'en font qu'à leur tête ?

B. Qu'en est-il du formulaire de santé élaboré par la SCC ?

Il serait primordial que la SCC communique aux clubs de race concernés les statistiques issues de l'analyse des retours du formulaire d'évaluation qu'elle a demandé aux juges d'établir et de lui renvoyer dans le cadre de la lutte contre les hypertypes, formulaire qui était inclus dans le guide des bonnes pratiques publié le 14 octobre 2016.

En ce qui concerne le CBF, ce formulaire, qui a été remis aux quatre juges chevronnés de sa 30ème Nationale d'Elevage, a semblé les surprendre : il a été rendu vierge avec les carnets à la fin de cette NE.

Faut-il en déduire que ce formulaire n'a jamais servi ou qu'aucun bouledogue jugé le jour de cette NE ne présentait de caractéristiques excessives ?

C. Vérification de la taille et du poids

La pesée et la toise des sujets s'effectuent régulièrement en Spéciales de race. Elles sont satisfaisantes en Régionales et en Nationales d'Elevage. En revanche, elles sont quasiment absentes des expositions nationales (décernant le CACS), internationales (décernant le CACS et le CACIB) et du championnat. Elles ne se font pas non plus dans les séances simples de confirmation.

Pourtant, cette vérification simple permet d'écarter, comme l'exige le standard, les sujets susceptibles de transmettre des caractéristiques excessives qui pèseront, c'est le cas de le dire, sur les aplombs et les capacités respiratoires de la descendance.

La vérification du poids et de la hauteur au garrot devrait être effectuée dès la confirmation, afin de bloquer en amont la carrière des chiens hors standard. La confirmation devrait être rejetée si les indications de poids et de taille ne figurent pas sur le formulaire. Elle devrait évoluer en une sorte d'examen d'autorisation à reproduire, en incluant des tests de santé à définir.

D. Nécessité d'une formation destinée aux juges

Une réunion de sensibilisation au nouveau standard, organisée par la SCC, ou même la participation à celle du 3 juillet 2019, pourrait sans doute être utile pour les juges habilités à évaluer les races brachycéphales.

VII. Autres suggestions et recommandations

Dans le domaine de la santé et du bien-être des races brachycéphales, il existe d'autres intervenants qui ont, eux aussi, un rôle à jouer.

A. I-CAD

Depuis le 1er janvier 2013, I-CAD, Société d'Identification des Carnivores Domestiques, gère le Fichier National des Identifications des Carnivores Domestiques par délégation de service public. Celui-ci comporte actuellement plus de 15 millions de carnivores domestiques (chiens, chats et furets) et les coordonnées de leurs propriétaires⁸.

Il serait utile que cette société publie des **statistiques annuelles** portant sur **l'âge de décès** des chiens, en distinguant les chiens de race et les chiens d'apparence de race. On aurait ainsi un outil permettant d'évaluer si les affections censées toucher les races brachycéphales, dont le bouledogue français, ont un impact sur leur **espérance de vie**.

B. Impliquer davantage les éleveurs

Actuellement, en France, seuls les éleveurs adhérents du club de race sont sensibilisés sur les problèmes liés à la santé et au bien-être animal. Il existe, aussi bien en France qu'à l'étranger, un nombre important de gros producteurs qui élèvent uniquement pour l'argent et qui se moquent des mesures que la FCI, la SCC et les clubs de race prennent pour l'amélioration des races canines, notamment en produisant des chiens non inscrits à un livre des origines.

Pour remédier à cette situation, au niveau français, on pourrait, pour tout éleveur (particulier ou professionnel) souhaitant inscrire une portée au LOF, l'obliger à :

- 1) être titulaire du certificat de capacité ;
- 2) souscrire à une assurance professionnelle lui permettant de faire face aux frais engendrés par la vente d'un chiot présentant une pathologie ;
- 3) être membre d'une association de race agréée par la Fédération.

Par ailleurs, on pourrait imaginer :

- 4) que tous les sujets autorisés à reproduire subissent un examen d'approbation, portant sur la conformité au standard et leur santé, et qu'ils soient identifiés génétiquement ;
- 5) et que tous les chiens d'apparence de race soient inscrits sur un registre spécial tenu par la SCC, pour en surveiller l'évolution.

VIII. Pour conclure

Le standard de 2015 constitue un moyen de décrire la race sans encourager les excès. C'est le premier outil à notre disposition pour combattre les maux dont le bouledogue français, en tant que race brachycéphale, pourrait souffrir.

Le refonte du TAN, effective en ce début de l'année 2019, en mettant l'accent sur l'endurance physique, empêchera, à l'avenir, les chiens qui seraient sujets à des problèmes respiratoires de monter en cotation, et donc de faire carrière. C'est notre second outil.

L'adoption, par le CBF, de trois tests de santé importants, concernant la luxation de la rotule, la sténose pulmonaire et la myélopathie dégénérative, et l'obligation faite

⁸ Voir <https://www.i-cad.fr/show/124>.

aux chiens candidats à des cotations élevées ou à des titres de champions de s'y soumettre, constituent le troisième outil : un filtre qui ne laissera passer sur le marché de la reproduction que des sujets sains, respirant normalement.

Le club de race, détenteur du standard, effectue donc sa part du travail d'amélioration de la race, en intégrant les notions de santé et de bien-être animal, et il a le soutien de ses adhérents.

Il convient de persuader la totalité des juges de la race d'appliquer le nouveau standard et de répondre aux questionnaires de santé qu'on leur fournit à remplir.

Mais faut-il en faire toujours plus ? Les statistiques du LOF Select Club montrent que ce ne sont pas les éleveurs et les étalons les plus cotés qui produisent le plus. Donc, toutes les mesures que les institutions (FCI, SCC, clubs de race) mettent en oeuvre ont un impact limité. Elles peuvent même être contre-productives, dans la mesure où la multiplication des exigences pourraient détourner les éleveurs de produire des chiens destinés à être inscrits au LOF.

Il reste aussi à convaincre un public plus large que les maux qui accablent certains bouledogues venant de pays étrangers, ou qui ne sont pas des chiens de race, n'ont pas à être imputés à l'élevage français.

Les races canines non brachycéphales souffrent aussi de diverses affections. Ce n'est pas en menant contre le bouledogue français une politique de dénaturation ou d'extermination qu'on supprimera les problèmes de bien-être et de santé pour la totalité du monde canin.

Le bouledogue français est une race canine qui a la France pour berceau. Il fait partie de notre patrimoine national depuis plus d'un siècle. Il est aimé non seulement en France, mais aussi à l'étranger pour sa figure presque humaine et son charme inimitable. C'est pourquoi nous ne cesserons jamais de le défendre contre tous ceux qui, sous prétexte de vouloir son bien, le dénigrent sans relâche et cherchent à lui interdire d'exister.

Élyse WAGET, Présidente du CBF
Daniel BÉGUIN, Vice-président du CBF

Rapport adressé le 29 mai 2019 à la SCC

Pièces jointes :

- 1) ANNEXE A : fiche d'évaluation du TAN ;
- 2) ANNEXE B : attestation vétérinaire à fournir pour passer le TAN ;
- 3) ANNEXE C : grille de sélection mise en service par la SCC en 2016 ;
- 4) ANNEXE D : projet de grille de sélection présenté par le CBF en 2017.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE SUR LA QUESTION DES RACES BRACHYCÉPHALES



Le 3 juillet 2019, il s'est tenu dans les locaux de la Société Centrale Canine, à Aubervilliers, une réunion sur la question des races brachycéphales. M. DEWAELE représentait le club des chiens tibétains, Mme DENIS, celui du Bulldog anglais, M. KARCHER, celui du Boston terrier, du Carlin et des Petits Belges, Mme MARCINKOWSKI, accompagnée de sa vice-présidente Mlle SANSON, celui du Pékinois et du Japonais, Mme TOMPOUSKY, celui du Dogue de Bordeaux. Le Bouledogue Français était représenté par la présidente, Mme WAGET, le vice-président, M. BÉGUIN, et la trésorière, Mme BETHENCOURT.

La SCC était représentée par M. VARLET, directeur des Relations Internationales, Mme MISSANT, chef de projets en matière de santé, le Pr GUINTARD et le Dr PALIERNE.

Une nécessité d'agir

M. VARLET ouvre la séance en brochant un panorama des races canines brachycéphales sur la scène internationale. Il s'agit d'une question qui déborde largement les frontières de l'Europe puisque, par exemple, le plus gros producteur actuel de bouledogues français est le Brésil. Mais si cette race a la cote auprès du grand public, la situation pourrait se gâter car des initiatives hostiles sont en cours de développement.

Aux Pays-Bas, une ONG virulente milite sans relâche pour l'interdiction de la vente des chiens de races brachycéphales, et, si elle parvient à ses fins au niveau national, elle compte étendre son action à l'ensemble des pays de la Communauté Européenne.

En France, l'Académie vétérinaire commence à s'intéresser à la question. Si personne ne s'en occupe en premier,

l'Ordre des Vétérinaires pourrait émettre ses propres avis. Récemment, une tribune de 150 députés a publié un texte sur l'abandon des animaux, ce qui montre que l'Assemblée Nationale est sensibilisée et prête à légiférer, en cas de besoin, sur les problèmes touchant la cynophilie.

Royal Canin, partenaire, entre autres, de la SCC, considère que si des actions militantes s'attaquent aux races brachycéphales, c'est l'activité des éleveurs qui est menacée, et en fin de compte, le marché de l'alimentation animale.

La riposte consisterait à promouvoir une action permettant de garantir que les chiens utilisés pour la reproduction sont sains, notamment sur le plan respiratoire. La compagnie pousse donc la SCC à se mettre d'accord avec le Kennel Club anglais pour concevoir un test d'endurance validé scientifiquement et reconnu internationalement, faisant fonction de label de qualité.

L'exemple qui pourrait servir de guide est celui des clubs allemands, qui ont élaboré des tests d'endurance pour toutes leurs races.

La situation en France

Actuellement, la bonne condition physique des chiens de races brachycéphales est évaluée dans le cadre du TAN. Lors d'un tour de table, chaque président décrit la manière dont cet examen se pratique au sein de son club.

Les chiens tibétains n'ont aucun problème de respiration. Par exemple, les Shih-Tzu ont les narines bien ouvertes, une bonne respiration et une bonne cage thoracique. Les quatre races tibétaines passent un TAN dans lequel aucun test d'endurance n'est prévu.

Chez les Pékinois, il existe un problème de forme physique, car leurs propriétaires ont tendance à les couvrir abusivement, et les empêchent de s'ébattre et de batifoler comme les autres chiens.

Pour le Bouledogue Français, le standard de la race a été modifié en 2015, avec l'aide du Pr GUINTARD, afin d'éviter toute forme d'excès menant à l'hypertypage, et dans un souci constant de préserver la santé et le bien-être. Un nouveau TAN a été mis en application au début de l'année 2019, sur le modèle de celui du Bulldog anglais. Entre autres épreuves, les chiens doivent parcourir une distance de 500m en moins de 10 minutes. Cette action a reçu un accueil favorable auprès des adhérents.

En ce qui concerne le Boston terrier, ce sont les Américains qui détiennent le standard, lequel édicte que le rapport entre le museau et la longueur totale du crâne doit être d'1/3.

Pour le Dogue de Bordeaux, le TAN consiste à parcourir 180m au pas en effectuant deux tours.

Le club du Bulldog anglais a, quant à lui, abordé le problème depuis plusieurs années. Il s'est attaché à concevoir un test d'endurance qui se fasse en plein air et non pas « en conditions de laboratoire ». Le jury du TAN comprend un vétérinaire et un juge de la race. Les bulldogs sont néanmoins des sujets sensibles au stress.

Comment élaborer un nouveau test d'endurance ?

Il convient tout d'abord de souligner, indique le Dr PALIERNE, que la formulation de « test d'endurance » ne convient pas, car il ne s'agit pas d'une compétition d'athlétisme, mais d'une évaluation destinée à écarter les sujets inaptes à la reproduction. Il faut plutôt parler de « **test fonctionnel** ».

Toutes les races brachycéphales ne possèdent pas les mêmes caractéristiques physiques. Il faudra donc établir un tableau qui détaillera, pour chaque race, en combien de temps elle devra parcourir la distance sur laquelle on se mettra d'accord.

Il conviendra aussi de vérifier les conditions dans lesquelles le chien récupère après le passage du test. En effet, d'après une étude récente, lorsque l'on a fait parcourir une distance de 500m par un échantillon de sujets sains et un autre de sujets malades, les sujets sains sont parvenus au bout de l'épreuve en 10 minutes maximum, tandis que les malades ont parcouru 384m durant le même laps de temps.

Il faudra aussi veiller à ce que les propriétaires ne poussent pas leurs chiens à aller au bout de l'épreuve à tout prix.

La présence d'un vétérinaire lors du passage de l'épreuve est-elle obligatoire, malgré le surcoût que cela pourrait occasionner ? Le CBF s'en est dispensé en demandant aux propriétaires de venir avec une attestation vétérinaire certifiant que le chien « est à jour de ses vaccinations, qu'il n'a pas subi d'interventions chirurgicales des systèmes cardio-respiratoires (inclus voile du palais et narines) ou ostéoarticulaires, qu'il est apte à se présenter aux tests d'allures naturelles organisés par l'association de race comportant un trajet de 500 mètres à effectuer tenu en laisse, à une allure normale en 10 minutes maximum ». Cependant, M. VARLET insiste sur le fait que, pour que le

futur test fonctionnel soit reconnu au niveau international, notamment par le Kennel Club et par la FCI, et qu'il constitue une Démarche Qualité difficilement attaquable, la caution scientifique d'un vétérinaire est indispensable. De plus, souligne le Pr GUINTARD, seul un vétérinaire dispose de l'autorité nécessaire pour stopper un test si le chien est en difficulté.

Problèmes au niveau international

À la FCI, les questions de rédaction des standards sont examinées par une commission mixte réunissant des représentants de la Commission du Standard et de la Commission Scientifique. La présidence actuelle pousse à adopter des positions radicales, par exemple, en édictant que le rapport facial devrait être supérieur à 1/3 pour toutes les races, ce qui conduirait *ipso facto* à la disparition des races brachycéphales.

D'après le Pr GUINTARD, puisque le syndrome brachycéphale (BOAS en anglais) ne touche pas l'ensemble des sujets d'une race, il suffit aux éleveurs de choisir leurs reproducteurs parmi les sujets sains pour que le problème soit résolu à terme. Le passage du futur test fonctionnel contribuerait à cet objectif. La morphologie des chiens évoluant à vitesse naturelle, les éleveurs s'y habitueraient progressivement.

Actuellement, l'absence de coordination internationale constitue un frein à toute action efficace. Les tests d'endurance durent 3 mn en Grande-Bretagne, 6 mn aux Pays-Bas et 10 mn en France. Comment s'accorder sur une procédure unique ?

Le Kennel Club a établi un classement en 4 grades¹, autorisant la reproduction libre entre géniteurs des grades 0 et 1, la signalant comme étant à risque pour un géniteur de grade 2 s'il est accouplé à un autre également de grade 2, et l'interdisant si l'un des géniteurs au moins est de grade 3. Le test exige de former spécialement un corps de vétérinaires-examineurs. De plus, il est conseillé de le renouveler tous les deux ans. C'est une solution un peu lourde à mettre en œuvre, et pas nécessairement fiable.

D'un autre côté, si l'élevage de races brachycéphales munies de certificat d'origine est interdit ou disparaît, comme cela est demandé dans certains pays nordiques, ce sont les chiens sans origine ou d'importation douteuse qui prendront la relève, car il existera toujours une demande dans le grand public.

Pistes de réflexion

À terme, il faudrait dissocier le TAN et le test fonctionnel, en réservant à ce dernier la fonction d'évaluer la santé. Bien entendu, rien n'interdirait à une future version du TAN d'inclure aussi un test fonctionnel, comme cela se pratique au CBF avec sa forme actuelle de test d'endurance. La vérification de l'ensemble des aptitudes naturelles, de la sociabilité et de la bonne condition physique constituerait un test global d'aptitude à la reproduction.

Le parcours de 500m est la formule qui recueille tous les suffrages. Il devra être le plus proche possible de la réalité,

¹ : *The Kennel Club and University of Cambridge Respiratory Function Grading Scheme*, à consulter sur <https://www.thekennelclub.org.uk/health/for-breeders/respiratory-function-grading-scheme/print>.

en s'effectuant, par exemple, dans un cadre naturel. Un parcours circulaire sur un ring ne serait pas réaliste. Un parcours constitué de segments, par exemple deux fois 250m, ne serait pas identique à un parcours unique de 500m.

Le temps de parcours de ces 500m sera différencié selon les races. Pour l'établir, chaque club de race brachycéphale devra, si ce n'est déjà fait, effectuer des essais, pour établir des moyennes, avec son propre cheptel.

Il faudra aussi veiller à ce que le test s'effectue à une température « raisonnable ».

Que se passerait-il si le chien réussit son test fonctionnel à 15 mois et développe un syndrome brachycéphale à 4 ans ? Le propriétaire du chien serait-il tenté d'aller au contentieux face à l'éleveur ? C'est un problème préoccupant en France, dans la mesure où le Code de la Consommation protège efficacement le particulier face au professionnel. La solution serait de recommander de passer le test fonctionnel tous les deux ans.

À quelles races brachycéphales la SCC appliquerait-elle ce nouveau test ? À priori, au bouledogue français, au bulldog anglais, au dogue de Bordeaux et au carlin. Mais rien n'empêche qu'une liste exhaustive soit établie ultérieurement.

Si le chien n'arrive pas au bout du parcours, il est disqualifié, sans pouvoir jamais repasser le test (ajournement impossible).

Lorsqu'une procédure normalisée aura été établie pour les clubs de races brachycéphales affiliés à la SCC, chaque club, lorsqu'il organisera une séance de tests fonctionnels, pourra, s'il l'autorise, accueillir des chiens appartenant aux autres clubs.

Les résultats obtenus au test seraient enregistrés dans les bases de données de la SCC.

Concernant le CBF

À propos du standard, Mme WAGET a confirmé que le comité avait voté favorablement pour remplacer la longueur du chanfrein définie comme 1/6 de la longueur de la tête, par la formule « la face est très courte », ou plutôt par « la face est courte », car « la face est très courte » inciterait sans doute à aller vers plus de réduction qu'actuellement, alors que le but recherché est inverse.

Mme WAGET va envoyer sans tarder un courrier au Pr GUINTARD pour qu'il mette en route le processus de modification du standard, puisqu'il siège à la fois à la Commission Zootechnique de la SCC et à la Commission des standards de la FCI.

À propos du test d'endurance, Mme WAGET a indiqué que le CBF avait déjà transposé dans le domaine du bouledogue français le test mis en place par Mme DENIS pour le bulldog anglais, en y ajoutant l'attestation vétérinaire préalable, car notre club n'a pas les moyens de rémunérer un vétérinaire pendant les heures nécessaires au passage des épreuves.

Dans le cadre de l'évolution du « test d'endurance » en « test fonctionnel », un formulaire spécial sera mis en place, du type de celui déjà utilisé pour la détection de la luxation de la rotule.

Il sera disponible avant la NE du CBF, si bien que nous avons le devoir d'en informer les exposants sur la feuille d'engagement. Mme WAGET va donc faire modifier celle-ci par CEDIA. Mme BETHENCOURT se chargera de trouver un vétérinaire acceptant d'assurer sa présence au test fonctionnel pour un tarif raisonnable.

En bref, le TAN sera scindé en deux parties : la séquence comportementale validée par nos testeurs habituels, et la séquence fonctionnelle validée par le vétérinaire.

Les chiens des races brachycéphales pourraient passer ce test fonctionnel lors de séances organisées par n'importe lequel des clubs concernés. On pourrait même, à leur demande, le faire passer à l'étranger pour être utile aux futurs champions et faire la promotion de nos tests de santé.

Le club du Boston terrier, du Carlin et des Petits Belges va organiser une séance de tests fonctionnels à Nantes, sous le contrôle d'étudiants de l'ENV de cette ville, afin de déterminer le temps que mettront ses races pour effectuer le parcours de 500m. Dans ce but, il demandera la participation de sujets appartenant aux autres races brachycéphales pour comparer leurs performances sur le terrain.

Enfin, M. VARLET a relancé Mme WAGET pour la création de l'Union Mondiale du Bouledogue Français. C'est une proposition que notre Présidente rejette depuis longtemps, même si la présidence lui en est assurée pour la première année. En effet, le risque est grand que, par une manoeuvre quelconque, des décisions importantes doivent un jour être prises sous une présidence étrangère, et que la maîtrise du standard finisse par échapper à la France.

En conclusion

Il y a, pour l'élevage français, urgence à agir. Les attaques menées contre les races brachycéphales se font à l'échelle internationale. La France n'est pas à l'abri à l'intérieur de ses frontières. Par le fait de ses liens avec des institutions internationales, ou sous la pression exercée par une opinion publique largement transfrontalière, elle pourrait être contrainte d'appliquer des mesures qui ne seraient ni souhaitées ni bienfaitantes.

Des solutions sont déjà élaborées dans d'autres pays confrontés aux mêmes attaques. Si elles nous ne conviennent pas, c'est à nous de proposer quelque chose de pertinent et qui puisse emporter l'adhésion internationale. La coordination des actions de la SCC et du Kennel Club serait une piste éventuelle.

Enfin, nous vivons dans un monde où la communication joue un rôle essentiel. C'est par les médias que les associations hostiles aux races brachycéphales ont réussi à se faire entendre d'un large public. Si les clubs français de races brachycéphales se mettent d'accord sur une solution commune, normalisée, scientifiquement valable au « problème », et que les journaux, la radio, la télévision en parlent, alors le retentissement en sera immense et bénéfique pour la cynophilie tout entière.

Daniel BÉGUIN

- - - - -

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE

DATE : Mardi 30 Juillet 2019 de 09h00 à 17h45.

LIEU : HOTEL Le Bon Repos 79, avenue Félix Gaillard

16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

09H00 Signature de la feuille de présence.

Membres présents : Mme Elyse WAGET, M. François ISTAS, Mme Cathy BETHENCOURT, M. Didier MARERE.

Absents excusés : M. Daniel BEGUIN, Mme Sabrina GAYET, M. Patrick DEWAELE

Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Mme WAGET

Secrétaire de séance : M. MARERE

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

BUREAU

Désignation d'un Secrétaire – Trésorier / Adjoint, ou d'un Secrétaire adjoint et d'un Trésorier adjoint.

Attribution des tâches à revoir après désignation du ou des adjoints.

Nous avons reçu la candidature de M. DEWAELE à la fonction de secrétaire/ trésorier adjoint. Le comité en prend acte, mais en l'absence du candidat et des deux autres membres du comité excusés, il semble préférable d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de comité prévue à la date des 9 et 10 Novembre 2019.

En revanche M. DEWAELE proposant de prendre en charge la gestion du matériel, le comité l'accepte et l'en remercie. L'essentiel du matériel actuellement détenu par la Trésorière à savoir les balances, banderoles etc, lui sera remis à l'occasion de la Nationale d'Elevage 2019.

COMITE

Vote sur le principe d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de comité la cooptation d'un 8^e administrateur, comme prévu par nos statuts.

Les 4 membres présents sont d'accord sur le principe, ainsi que M. DEWAELE qui l'a exprimé dans un courrier du 23 juillet 2019. M. BEGUIN et Mme GAYET n'ont pas exprimé d'avis par correspondance.

CALENDRIER 2019

Faire le point sur l'organisation de la NE 2019

Tous les points sont passés en revue, et un récapitulatif est établi Chaque membre du comité en recevra un exemplaire (à usage strictement interne)

Faire le point sur la RE de la REUNION,

Mme BETHENCOURT a reçu ce matin de M. MORAU les informations et les documents nécessaires à l'organisation et à la mise en ligne de la feuille d'engagement. Cette exposition se tiendra sur une seule journée le samedi 2 Novembre, dans le Hall du Podium, Champ de foire, BRAS PANON 974. Ce hall est mis à notre disposition à titre gratuit.

Le juge est M. F ISTAS.

Programme de l'exposition :

08.00 à 09.00 Accueil des participants

09.00 13.00 Passage du TAN nouvelle formule : partie comportement et sociabilité et partie « test fonctionnel »

Les testeurs pour la partie « comportement et sociabilité » seront M. ISTAS et M. MORAU qui de ce fait devront terminer leur formation à la N.E. 2019.

Le vétérinaire sera présent pour la partie « test fonctionnel » et le contrôle des participants de 10h00 h à 15h00 pour un devis de 175 euros.

Pour une bonne organisation il ne sera accepté que 25 TAN maximum le matin et 35 chiens en jugement l'après-midi.

Le déjeuner participatif est prévu à 13h.00, le CBF fournira une participation financière à hauteur de 150€, qui pourra être complétée par l'apport convivial des participants.

Un budget éventuel sera décidé à la NE en accord avec M. MORAU pour fabriquer le « couloir » et les différents accessoires nécessaires au test de comportement et de sociabilité.

Calendrier 2020

Fixer le lieu et la date de l'AGO.

L'assemblée générale se tiendra le 24 Mai 2020 au Brit Hôtel de Saint Sylvain d'Anjou 49

Acter au PV le choix fait par échange de mails, du lieu, de la date et du jury de la NE.

Les membres présents du comité valident les choix de Angers le samedi 21 mars 2020 avec comme juges Dimitry Van RAAMSDONK, Patrick DEWAELE et Valério NATALETTI pour les classes Intermédiaires, Ouvertes et Champions. Sylvie MIGNON pour les classes Jeunes et Guillaume. TYTGAT pour les classes Baby, Puppy et Vétérans,

Une spéciale de race pour le dimanche 22 mars 2020 est déjà acceptée par l'ACMA que le comité remercie pour son hospitalité Elle sera jugée par Guillaume. TYTGAT pour les classes Intermédiaires, Ouvertes et Champions et Patrick. DEWAELE pour les classes Jeunes, Baby, Puppy et Vétérans.

Les 5 juges pressentis ont déjà accepté notre invitation.

Proposer liste de juges pour le Championnat SCC à LYON

Les membres présents proposeront à la SCC qui a sollicité le Club à ce sujet : Sylvie DESSERNE, Tatiana UREK et Jacques MEDARD-MANGIN.

Fixer les lieux et dates des RE et des Spéciales, ainsi que le choix des juges.

Voir tableau en annexe.

Des démarches seront entreprises pour organiser si possible une RE dans les Hauts de France et en Normandie. Les dates et les lieux devront être fixés pour ne pas entrer en concurrence avec les expositions figurant dans le tableau.

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelles Adhésions :

Suite à l'opposition d'un membre du comité, il est mis au vote la demande d'adhésion de M. et Mme MAZET.

Après que la Présidente ait reçu de ces éleveurs des informations qui paraissent suffisantes, les membres du Comité présents votent à l'unanimité pour accepter ces adhésions.

Les Juges :

M. Guillaume TYTGAT demande la qualification. Son dossier étant complet, le comité émet un avis favorable et la Présidente le transmettra à la SCC pour examen par la prochaine Commission des Juges.

M. MARERE a fourni le dossier complet qui lui avait été demandé et a déjà effectué un premier secrétariat de ring. Les autres secrétariats dont les lieux et dates sont déjà arrêtés devront être terminés avant le passage de l'examen club.

Organisation de l'examen Club.

Le jury : Mme WAGET, M. ISTAS, M. DEWAELE

Dans le cadre de leur demande d'extension, le test de connaissances auquel seront soumises Mme CLASS et Mme DAOUST ne portera que sur la bonne connaissance de la race Pour Mme VAUCONSANT, M. CRIAUD, M. MICOLAS et M. MARERE le test de connaissances portera, par écrit, sur les sujets suivants : la morphologie du bouledogue, la connaissance du standard de la race, les règlements de la cynophilie française et un oral concernant la motivation.

Pour tous les candidats, l'examen pratique portera sur l'évaluation de plusieurs bouledogues de différents âges et robes.

Grille de Sélection.

Afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve notre grille de sélection envoyée à la SCC le 14/12/2017, le Comité élabore une nouvelle grille allégée en résultat d'expositions demandées tout en maintenant l'exigence de résultats de test de santé, qui participent à l'amélioration de la race.

Elle sera envoyée rapidement à la SCC par courrier recommandé, demandant qu'une réponse soit donnée dans les 2 mois, à défaut de quoi le CBF considérera comme prévu par la réglementation de l'allègement des tâches administratives que la réponse est positive et mettra cette grille en application.

Cf. annexe 2

Standard du Bouledogue Français.

Suite à la réunion du 03/07/2019 à la SCC sur la question des races brachycéphales, la Présidente a confirmé par mail du 25/07/2019 au Professeur Claude GUINTARD la décision prise par le comité le 27/01/2019 acceptant à l'unanimité sa proposition d'utiliser la dénomination « Face très courte » en remplacement de la formulation définissant la longueur du chanfrein comme étant d'environ 1/6 de la longueur totale de la tête.

TAN

Lors de la réunion du 03/07/2019 à la SCC sur la question des races brachycéphales, il a été décidé d'étendre à toutes les races brachycéphales, le test d'endurance consistant à effectuer un parcours de 500m en un temps déterminé, test que le CBF avait adopté depuis le 01/01/2019.

Il différera sur 2 points :

L'appellation « test d'endurance » devient « test fonctionnel » et s'effectuera sous le contrôle et la validation d'un vétérinaire.

Le CBF est en attente des précisions que la SCC s'est engagée à fournir ainsi que du formulaire officiel qu'il conviendra d'utiliser.

Le TAN du CBF comportera donc 2 séquences, une séquence « comportement et sociabilité » sous le contrôle de nos testeurs habilités, et une seconde séquence, « test fonctionnel » sous le contrôle et la validation d'un vétérinaire, nos testeurs accompagnant le candidat pendant le parcours

L'attestation vétérinaire préalable ne sera donc plus demandée.

TRESORERIE

La présidente a apporté en réunion les relevés de la Banque Postale de l'année 2019 et la trésorière les classeurs des pièces comptables, pour contrôle. Ces documents sont examinés par les membres présents et n'appellent aucune observation sauf des compliments pour leur bonne tenue.

PROCHAINE REUNION DU COMITE

Le Comité confirme les dates et lieux de la prochaine réunion de Comité : les 09/11 après midi et 10/11/2019 matin au BRIT HOTEL à Saint Sylvain d'Anjou 49.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la réunion est clôturée ce jour à 17h45.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES EXPOSITIONS DU CBF ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS 2020

Type d' Exposition	Lieu	Ac Scr	Juge	Date	Délégué
Spéciale CACIB	PARIS DOG SHOW 75		JP KERIHUEL	12 JANVIER	F ISTAS
Spéciale CACIB	BOURGES 18		A. VEYRIER	15 FEVRIER	MT PELLETIER
Spéciale CACIB	PERIGUEUX 24		V. CABON	8 MARS	D MARERE
Nationale d'élevage CBF	ANGERS 49		S. MIGNON, D Van RAAMSDONK, P. DEWAELE V. NATALETTI, G. TYTGAT	21 MARS	COMITE CBF
Spéciale CACIB	ANGERS 49		P. DEWAELE, G TYTGAT	22 MARS	K ENJALVIN
Régionale Elevage	ST AMBREUIL 71		F. ISTAS	09 MAI	S GAYET
Spéciale CACS	ST AMBREUIL 71		JC KLEIN	10 MAI	S GAYET
Régionale Elevage	BOURESSE 86		A. HENDRIKS	16 MAI	S. LESAGE
Spéciale CACS	AIGREFEUILLE 17		C. LAFAY	17MAI	S. LESAGE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	ANGERS 49		BRIT HOTEL ST SYLVAIN D'ANJOU	24 MAI	Comité CBF
Championnat de France SCC	LYON 69		Jury proposé par le CBF à la SCC qui décidera : S. DESSERNE T. UREK J. MEDARD-MANGIN	6-7 JUIN	Comité CBF
Régionale Elevage	BALMA 31		C. SALLET	13 JUIN	A LAIR
Spéciale CACS	BALMA 31		F. ISTAS	14 JUIN	A LAIR
Spéciale CACS	JOINVILLE 52		R. MADEC	28 JUIN	J VOLKHEIMER
Régionale Elevage	BOUGY LEZ NEUVILLE 45		D. ARNOULT	12 JUILLET	MT PELLETIER
Spéciale CACS	DIJON 21		JJ DUPAS	05 SEPTEMBRE	S GAYET
Spéciale CACIB	BORDEAUX 33		JL ESCOFFIER	13 SEPTEMBRE	D MARERE
Spéciale CACS	METZ		A DETERMINER	07 NOVEMBRE	J VOLKHEIMER
Spéciale CACIB	DOUAI 59		B. BOSCH	22 NOVEMBRE	DELEGUE COMITE
Spéciale CACS	MARSEILLE 13		R. BARENNE	28 NOVEMBRE	L ROUSSEAUX
Régionale Elevage	BALLEROY ou MALTOT 14		EN COURS	A DETERMINER	B MOUETTE
Régionale Elevage	HAUTS DE FRANCE		EN COURS	A DETERMINER	C BETHENCOURT



GRILLE DE SELECTION DU BOULEDOGUE FRANÇAIS

Glossaire : **TB** Très bon, **EXC** Excellent, **CJ** Classe Jeune, **CI** Classe Intermédiaire, **CO** Classe Ouverte, **CCH** Classe champion, **NE** Nationale d'élevage, **RE** Régionale d'Élevage, **CHPT** Championnat de France, **SPE** Spéciale de race, **TAN** Test d' Aptitudes Naturelles

2 Points / 6	3 Points / 6	4 Points / 6 RECOMMANDÉ	5 Points/6 ÉLITE B	6 Points / 6 ÉLITE A
Sujet Confirmé	Sujet coté 2 points/6 ... Enregistré en base SCC	Sujet coté 3 points/6... Enregistré en base SCC	Sujet Confirmé	Sujet Cotation 4 points/6...
Pédigrée complet			Pedegree complet	
1 EXC en CJ CI, CO, en RE ou exposition nationale	1 EXC en SPE ou NE ou CHPT en CI ou CO. 1 EXC classé en exposition nationale ou internationale en CI ou CO	1 CACS en exposition Nationale + 1 CACS en ou 1 RCACS obtenu en SPECIALE DE RACE + 1 EXC en exposition Internationale en CI CO CCH	Ayant produit en 1re génération Mâles : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lices Femelles : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées.	Ayant produit en 1re génération Mâles : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lices Femelles : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées
TAN *				
Identification génétique du sujet avec empreinte ADN en base SCC				
Indemne ou maximum stade I en luxation de la rotule				
	+ Myélopathie Dégénérative DM1a: -Sujet Indemne (homozygote normal DM-1.1 ou +/-) ou - Sujet porteur sain (hétérozygote DM-1.2 ou +/-)			
		+ Indemne de sténose pulmonaire		
			+ Compatibilité de filiation ADN mono ou bi parentale préalable des 4 descendants en base SCC	+ Compatibilité de filiation ADN mono ou bi parentale préalable des 4 descendants en base SCC

Les résultats doivent tous avoir été obtenus sur le sol français uniquement et sous des juges différents.

* TAN (test de comportement et de sociabilité, test fonctionnel)

Edition du 30/07/2019

MYELOPATHIE DEGENERATIVE (DM1A)

Bilan du 2ème trimestre 2019

SYNTHESE:

518 est le nombre des bouledogues officiellement testés connus en base SCC au 31/06/2019. Pour rappel avec **420** tests DM1A pratiqués au 31.12.2018, la moyenne mensuelle des chiens testés ressortait à 21 sujets sur l'ensemble de l'année 2018. Ce 2^e trimestre 2019 voit donc seulement 29 nouveaux sujets testés contre 69 pour le 1^{er} trimestre 2019, ce qui tend nettement à faire baisser la moyenne annuelle de 23 tests mensuels à 16.

EVOLUTION MENSUELLE NOMBRE DE TESTS:

Oct. 2018= **19**, Nov. 2018= **38**, Déc. 2018= **09**, Janvier 2019 = **23**, Fév. 2019= **26**, Mars 2019= **20**.

AVR 2019: DM1A-1.1 = 08 / DM1A-1.2 = 02 / DM1A-2.2 = 00 (total nouveaux testés **10**).

MAI 2019: DM1A-1.1 = 05 / DM1A-1.2 = 04 / DM1A-2.2 = 00 (total nouveaux testés **09**).

JUIN 2019 : DM1A-1.1 = 05 / DM1A-1.2 = 05 / DM1A-2.2 = 00 (total nouveaux testés **10**).

INCIDENCE :

Depuis le 31.03.2018, le pourcentage d'indemnes DM1A-1.1 Baisse de - 0,33 point reculant à 67.76%. Le pourcentage de porteurs DM1A-1.2 s'accroît de + 0.41 point passant à 30.88%. Le pourcentage d'atteints DM1A-2.2 baisse de - 0.08 point passant à 1,35 %.

Tableau récapitulatif au 30/06/2019

Total Bouledogues testés STATUT ⇓	518	Pourcentage
Homozygote normal Indemne Myélopathie (DM1A-1.1 ou +/+)	351	67.76%
Hétérozygote Porteur Myélopathie (DM1A-1.2 ou +/-)	160	30.88 %
Homozygote muté Atteint Myélopathie (DM1A-2.2 ou -/-)	007	1.35 %

CALENDRIER PREVISIONNEL 2019 DES EXPOSITIONS DU CBF

Type d'exposition	Lieu	AC SCR	Juge	Date	Délégué
Spéciale CACIB	BORDEAUX 33	OK	*	20-janv.	D. MARERE
AGE et l'après midi une séance de TAN	NOUAN-LE-FUZELIER 41			2-mars	COMITE CBF
Spéciale CACS	VALLAURIS 06	OK	*	16-mars	L. ROUSSEAUX
Spéciale CACIB	ANGERS 49	OK	*	24-mars	K. ENJALVIN
Spéciale CACS	LA REUNION	OK	*	31-mars	D. MORAU
Spéciale CACIB	COLMAR 68	OK	*	7-avr.	J. VOLKHEIMER
Spéciale CACIB	PAU 64	OK	*	21-avr.	D. MARERE
Journée Bouledogue	BOURESSE 86	OK	*	27-avr.	S. LESAGE
Régionale d'Élevage	BOURESSE 86	OK	*	28-avr.	S. LESAGE
Journée Bouledogue	ST AMBREUIL	OK	*	4-mai	S. GAYET
Régionale d'Élevage	SELTZ 67	OK	ANNULEE	5-mai	J. VOLKHEIMER
Journée Bouledogue	BALLEROY 14	OK	ANNULEE	18-mai	B. MOUETTE
Régionale d'Élevage	BALLEROY 14	OK	*	19-mai	B. MOUETTE
Spéciale CACIB	LYON 69	OK	*	19-mai	L. DURR
AG Elective	ST SYLVAIN D'ANJOU 49			25-mai	COMITE CBF
GRAND PRIX DE FRANCE	VILLEPINTE	OK	*	1-juin	F. ISTAS
CHAMPIONNAT DE FRANCE	VILLEPINTE	OK	*	2-juin	F. ISTAS
Spéciale CACS	MILLAU 12	OK	*	7-juil.	A. LAIR
Spéciale CACS	MALTOT 14	OK	*	14-juil.	B. MOUETTE
Spéciale CACS	LILLERS 62	OK	S.MIGNON	4-août	
Spéciale CACIB	DIJON 21	?	V. PRESSIAT	1-sept.	S. GAYET
Régionale d'Élevage	ST ROMAIN 42	OK	ANNULEE	7-sept.	L. DURR
NATIONALE ELEVAGE	NOUAN-LE-FUZELIER 41	OK	I THEVENON-WHIR, C BOTTUSSI, F ISTAS	21-22 sept	M-T PELLETIER
Spéciale CACS	ORLEANS 45	OK	Annulées par l'ACT Centre Val de Loire	12-oct	M-T PELLETIER
Spéciale CACIB	ORLEANS 45	OK		13-oct.	M-T PELLETIER
Journée Bouledogue	LA REUNION	OK	Testeur F. ISTAS	2-nov.	D. MORAU
Régionale d'Élevage	LA REUNION	OK	F. ISTAS	3-nov.	D. MORAU
Spéciale CACS	NANTES 44	?	JP KERIHUEL	15-dec	K. ENJALVIN

* Pour les Spéciales de race, voir le reportage dans l'espace adhérents du site historique à l'adresse cbf-asso.org en vous munissant de vos identifiants, et pour les JB et RE dans les lettres électroniques.
Grand prix et Championnat : résultats et photos dans la lettre n°71 du 20 août

? : en attente de la réponse de l'ACT

LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX



- Hauts-de-France - Lille
- Normandie - Rouen
- Île-de-France - Paris
- Centre Val-de-Loire - Orléans
- Bourgogne Franche-Comté - Dijon
- Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux
- Corse - Ajaccio
- Grand-Est - Strasbourg
- Bretagne - Rennes
- Pays de la Loire - Nantes
- Occitanie - Toulouse
- Auvergne-Rhône-Alpes - Lyon
- Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marseille

lululataupe.com

AUVERGNE – Rhône-Alpes

Dép. 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74



Emmanuelle ALLEMAND
07400 VALVIGNIERES
Port. 06 11 90 71 57
allemmandemmanuelle@wanadoo.fr



Lydiane DURR
42610 SAINT ROMAIN LE PUY
Port. 06 11 72 44 76
ldurr@sfr.fr



région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Dép. 21-25-39-58-70-71-89-90

Sabrina GAYET
25790 LES GRAS
Port. 06 19 62 47 80
sabrina.gayet@orange.fr



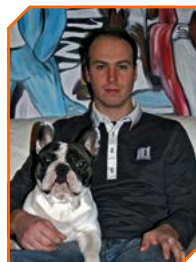
Dép. 22-29-35-56

Poste vacant



Dép. 18-28-36-37-41-45

Marie Thérèse PELLETIER
45170 BOUGY LEZ NEUVILLE
Port. 06 62 84 38 23
marie-therese.pelletier@orange.fr



Dép. 8-10-51-52-54-55-57-67-68-88

Jérôme VOLKHEIMER
67470 SELTZ
Port. 06 21 78 91 21
jerome.yolaine@neuf.fr



Région
Hauts-de-France

Dép. 2-59-60-62-80

Poste vacant



 **île de France**

Dép. 75-77-78-91-92-93-94-95

François ISTAS
75017 PARIS
Port. 06 04 50 23 89
satsiz75@gmail.com



Dép. 974

David MORAU
97412 BRAS PANON
Port. 06 92 78 06 92
jdavid.morau@gmail.com



RÉGION
NORMANDIE

Dép. 14-27-50-61-76

Brigitte MOUETTE
14240 CAHAGNES
Port. 06 80 15 26 02
birgitmouette@hotmail.fr



Dép. 16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87

Didier MARÈRE
64800 NAY
Port. 06 83 32 90 70
didier.marere@orange.fr



Stéphanie LESAGE
86410 BOURESSE
Port. 06 42 27 62 50
lesage.stephanie@outlook.fr

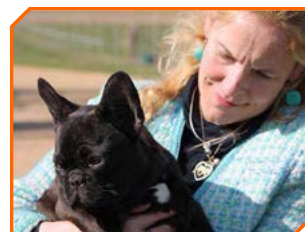


Dép. 9-11-12-30-31-32-34
46-48-65-66-81-82

Anne LAIR
31530 LEVIGNAC
Port. 06 08 92 49 88
anne.jouglalair@orange.fr



Dép. 44-49-53-72-85



Katell ENJALVIN BOULESTEIX
72500 SAINT PIERRE DE CHEVILLE
Port. 06 83 35 50 09
katellyvboulenj@orange.fr



Dép. 2A-2B

Laurence ROUSSEAU
83136 ROCBARON
Port. 06 88 67 00 54
rousseau.batteux@orange.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur
Dép. 04-05-06-13-83-84